

petites histoires



NICOLAS ET MARIE



Nicolas et Marie viennent d'hériter d'un immeuble de 2 logements anciens de 98 et 55 m² qu'ils souhaitent mettre en location.

Ils envisagent de faire des travaux pour un montant de 75 000 €. Il leur reste à choisir entre louer leur logement au prix du marché ou à un loyer inférieur, conventionné avec l'Anah. Marie et Nicolas ont choisi de louer à un niveau de loyer social. Pourquoi ?

Ils ont ainsi pu bénéficier d'un montant d'aides financières de 37 390 € (20 140 € de l'Anah, 11 500 € du Conseil Général du Bas-Rhin et 5 750 € de la Communauté de Communes sur le territoire de laquelle se situe le bien), ainsi que d'une défiscalisation à hauteur de 60 % des loyers encaissés pendant 9 ans.



ASSIA



ASSIA souhaite réaliser des travaux dans son logement de 100 m² pour réduire sa consommation d'énergie.

Elle envisage pour cela l'installation d'une chaudière à condensation et l'isolation des combles de sa maison. Le coût des travaux est estimé à 5 500 €. Au vu de ses revenus, il peut bénéficier d'un montant d'aides financières de 3 275 €. (1 900 € de l'Anah et 1 375 € du Conseil Général du Bas-Rhin), emprunter le reste de la somme dans le cadre de l'éco-prêt à taux zéro et bénéficier d'un crédit d'impôts.

Territoire de la Maison du Conseil Général de Haguenau

Si vous habitez l'une des communes suivantes, pour tout renseignement ou demande de dossier, adressez-vous à :
URBA Concept : 03.88.68.37.00 /urba-concept@wanadoo.fr
1 rue de l'Ecole / 67210 BERNOLSHEIM

AUENHEIM
BATZENDORF
BERNOLSHEIM
BERSTHEIM
BIETLENHEIM
BILLWISHEIM
BISCHWILLER
BITSCHHOFFEN
BRUMATH
DALHUNDEN
DAMBACH
DAUENDORF
DONNENHEIM
DRUSENHEIM
ENGWILLER
FORSTFELD
FORT LOUIS
GAMBSHEIM
GEUDERTHEIM
GRIES
GUMBRECHTSHOFFEN
GUNDERSHOFFEN
HAGUENAU
HERRLISHEIM
HOCHSTETT
HOERDT
HUTTENDORF
KALTENHOUSE
KAUFFENHEIM
KILSTETT
KINDWILLER
KRAUTWILLER
KRIEGSHEIM
KURTZENHOUSE
LA WALCK
LEUTENHEIM
MERTZWILLER
MIETESHEIM

MITTELSCHAEFFOLSHEIM
MOMMENHEIM
MORSCHWILLER
NEUHAEUSEL
NIEDERBRONN LES BAINS
NIEDERMODERN
NIEDERSCHAEFFOLSHEIM
OBERBRONN
OBERHOFFEN-SUR-MODER
OFFENDORF
OFFWILLER
OHLUNGEN
OLWISHEIM
PFAFFENHOFFEN
REICHSHOFFEN
ROESCHWOOG
ROHRWILLER
ROPPENHEIM
ROTHBACH
ROTTLSHEIM
ROUNTZENHEIM
SCHIRRHAIN
SCHIRRHOFEN
SCHWEIGHOUSE SUR MODER
SESSENHEIM
SOUFFLENHEIM
STATTMATTEN
UBERACH
UHLWILLER
UHRWILLER
UTTENHOFFEN
WAHLENHEIM
WEITBRUCH
WEYERSHEIM
WINDSTEIN
WINTERSHOUSE
WITTERSHEIM
ZINSWILLER

Territoire de la Maison du Conseil Général de Haguenau



Rénov' habitat 67

Un programme du Conseil Général et de l'Agence nationale de l'habitat 2009 | 2012

Nous soutenons les travaux de réhabilitation des logements dans le parc privé



www.cg67.fr



www.cg67.fr

Qui est concerné ?

- Propriétaires occupants,
- Propriétaires bailleurs,
- Propriétaires de logements vacants,
- Investisseurs

Vous souhaitez valoriser votre patrimoine ou améliorer le confort de votre logement ?

→ RÉNOV'HABITAT 67 PEUT VOUS CONCERNER !



Quels sont les objectifs ?

→ vous apporter un soutien technique et financier pour Rénové votre logement

- Mettre aux normes les équipements vétustes (sanitaires, chauffages, électricité) et améliorer le confort de votre logement
- Résorber les situations d'habitat indigne

→ vous aider à Louer votre logement à un loyer abordable :

- Produire de nouveaux logements par l'aménagement de vos combles, la transformation de vos locaux artisanaux ou de votre grange
- Valoriser votre patrimoine bâti laissé vacant

Quels sont les avantages ?

Si votre bien a plus de 15 ans, Rénov'Habitat 67 peut vous apporter des réponses concrètes et vous offrir l'opportunité de réaliser votre projet locatif ou de réussir les travaux dans le logement que vous occupez, grâce à :

des conseils gratuits et personnalisés

par un bureau d'études : visite conseils sur place, étude de faisabilité technique de votre projet, expertise financière, assistance dans le montage et le suivi des dossiers de subvention

des subventions majorées

de l'Agence nationale de l'habitat (Anah), du Conseil Général et même de certaines communautés de communes :

- sous conditions de ressources pour les propriétaires occupants leur logement à titre de résidence principale
- sans conditions de ressources pour les propriétaires qui s'engagent à louer leur logement réhabilité à loyer modéré pendant 9 ans

des avantages fiscaux

pour les propriétaires bailleurs selon le type de location choisi (exonération partielle du revenu locatif, amortissement)

l'avance des subventions

par Procivis Alsace pour les propriétaires occupants leur logement



CONTACTEZ DÈS MAINTENANT LE BUREAU D'ÉTUDES MISSIONNÉ PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL SUR VOTRE TERRITOIRE !